

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS – 2 juin 2024

Parking école maternelle du Levant – 44240 - SUCE SUR ERDRE

Mr/Mme : Nom..... Prénom :

Adresse : Rue..... N°.....

Ville..... Code postal.....

Téléphone : Email :

(Renseignements demandés par la préfecture)

Titulaire de la pièce d'identité * n° :.....

Délivrée le : Par la préfecture de :

Numéro d'immatriculation de mon véhicule :

Désire louer emplacement(s) x 13 € =

S'engage à venir installer le stand dès 7h et à rester jusqu'à 18h (prévoir votre matériel, tables, tréteaux...).

S'engage à ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2024

Documents à fournir et à adresser à l'adresse suivante:

Enfants de Tsiro - 6, impasse du grand Courtil - 44119 TREILLIERES

- Le règlement par chèque à l'ordre des « Enfants de Tsiro » 13€ x (nombre d'emplacements).
- La photocopie recto-verso de la carte d'identité.
- Le bulletin d'inscription rempli lisiblement et signé.

CHARTRE DU VIDE-GRENIERS

Afin d'assurer le succès de ce vide-greniers, l'association met à disposition : **un emplacement de 3,75m x 4m**, numéroté, (par ordre d'arrivée des inscriptions), un stand de restauration et une buvette.

Seront réputés exposants, les personnes ayant fourni l'inscription, le paiement et la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (date limite de réception : **le 28/05/2024**), sous réserve des places disponibles.

En cas de désistement de l'exposant moins de 15 jours avant la manifestation, aucun remboursement de frais d'inscription, ne pourra être réclamé.

Les objets déballés appartiennent aux exposants et sont sous leur responsabilité, en cas de vol, casse ou autre préjudice...

Les exposants pourront accéder au site **à partir de 7 h**, pour installer le stand et déballer (installation, de 7h à 8h30).

Après installation du stand, les véhicules devront être déplacés sur les parkings extérieurs.

En fin de manifestation, il est impérativement demandé à chaque exposant, de laisser l'emplacement propre et débarrassé de tout objet et papier. Des conteneurs, seront mis à disposition. Ces bacs ne sont pas destinés à recevoir les objets invendus. Ceux-ci doivent être évacués par leurs propriétaires.

Les sommes perçues pour les emplacements ainsi que les bénéfices du stand restauration, seront affectés au financement des actions mises en place par l'association – à Madagascar.

***La vente de restauration et de boissons est exclusivement réservée à l'association.**

J'ai lu, j'accepte le règlement et je m'engage à le respecter

Fait à : le..... 2024

Signature de l'exposant